



Cahier des charges - Journée Albert Bures ***Concentration régionale***

Albert Bures a été président, très actif, de la Ligue des Pyrénées (de 1945 à 1975 année de son décès).

Il est à l'origine de nombreux événements cyclotouristes tels que semaines fédérales, flèches pascales, manifestations nationales qui existent encore aujourd'hui.

Albert Bures était également passionné de rugby et a été récompensé par la médaille d'or de la jeunesse et des sports, et, consécration suprême, lorsqu'il fut choisi pour porter la flamme olympique des jeux de Grenoble en 1968.



ORGANISATEURS

Organisation tournante dans les 8 départements de Occitanie-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne) suivant le principe de la candidature volontaire d'un Club ou d'un CODEP.

DATE

Date fixée au second dimanche du mois de mars sauf cas exceptionnel.

INSCRIPTION - PARTICIPATION

Un relevé des participant(e)s, à partir des licences, est effectué. Il vaudra pour le Challenge de France et/ou le Challenge d'Occitanie. La participation à la concentration est gratuite.

LOGISTIQUE

Pour les organisateurs, prévoir :

- 1- les inscriptions aux calendriers départemental, régional et à l'OIN national
- 2- une salle de repli en cas d'intempéries
- 3- un accueil entre 9h00 et 12h30 comprenant un ravitaillement (casse-croûte), obligatoire, pour un nombre de cyclos (variable entre 100 et 600 suivant le lieu et la météo) ; clôture 16h00
Signature du Livre d'or
- 4- un apéritif entre 12h30 et 13h00, en présence des personnalités invitées (présidente fédérale, président du CoReg Occitanie, présidents des CoDep, la proche famille d'Albert Bures, le président du club organisateur et éventuellement des personnalités locales : maire, ... autres)
- 5- un repas au restaurant, gratuit pour les personnalités invitées

SOUTIEN FINANCIER

Dès lors qu'il n'y a pas de droit d'inscription à la concentration, le CoReg remboursera, sur pièces justificatives,

- les dépenses engagées correspondantes aux frais de ravitaillement et de l'apéritif, plafonnés à 800 euros.
- les repas (dans la limite de 10 convives), éventuellement organisés pour l'ensemble des participants.

*Les repas éventuellement organisés pour l'ensemble des participants sont à la charge des inscrits audit repas.

DISPOSITIONS PRATIQUES :

Invitation : Le Coreg d'Occitanie diffusera les invitations aux Codep

Contacts

- Coreg Occitanie : occitanie-tourisme@ffvelo.fr
- Le Codep et le club organisateur
- coordonnée fille d'Albert Bures
Mme Nicole Carrière : 05 61 84 71 81 ; 40 chemin de St Jean 31850 Montrabé
roni.carriere@orange.fr

Accueils et approvisionnement : Par le Codep et le club organisateur

Le XX/02/2022 - La commission Tourisme